

PROVINCE DE HAINAUT	Extrait du registre aux délibérations du conseil communal
ARRONDISSEMENT DE THUIN	
VILLE DE BINCHE	
SERVICE FISCALITE	
	Séance du 27 mars 2013
	Mr. L. DEVIN, <u>Bourgmestre -Président</u> ;
	Mrs K. VAN HOUTER, J. URBAIN, Ph. LABAR, Frédéric TILMANT, M. BEJARANO-MEDINA, J-L. FAYT <u>Echevins</u>
	Mmes et Mrs J. DERVAL, E. PIRET, F. JOIE, L. JONNART, J.P. JAUMOT, L. ARMAN, B. DEGHORAIN, M-C. KLENNER, P. LAI, J. PHILIPPE, L. DAVOINE, S. CALVAGNA, Ph. VANDENNEUKER, F. MAGHE, V. DEBIEVE, M. HAMEL, N. LEROY, M. CRAMAROSSA, G. CAPOZZA, R. SALIBBA, B. MATERNE, S. DE BAETS, A-M. CALLEWAERT <u>Conseillers</u>
	Mr E. RUELLE, Présidente C.P.A.S.
	G. SOMERS, Secrétaire Communal ff,

Point n° 5

Redevance communale sur la délivrance de documents administratifs au service de l'Etat-Civil - Exercices 2013 à 2019 – Modification et renouvellement.

Le Conseil communal,
siégeant publiquement,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L 1122-30 ;

Vu la situation financière de la Ville ;

Considérant le règlement redevance adopté par le Conseil Communal en date du 25 octobre 2011 concernant la délivrance de documents administratifs au Service Etat-Civil ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Par 24 oui et 7 non votants ;

Décide :

Article 1 :

Le règlement redevance concernant la délivrance de documents administratifs au Service Etat-Civil en date du 25 octobre 2011 est abrogé.

Article 2 :

Il est établi, pour les exercices 2013 à 2019 inclus, une redevance sur la délivrance de documents administratifs et sur des prestations diverses. La redevance est à charge des personnes ou des institutions auxquelles les documents sont délivrés sur demande ou d'office par la Ville.

Article 3 :

Les montants de ces redevances sont fixés comme suit :

1. ETAT-CIVIL

A. Redevance pour cérémonie de mariage le vendredi après-midi

Taux : 13,00 €

B. Redevance pour cérémonie de mariage le samedi

Taux : 30,00 €

C. Cohabitation légale

Taux : 10,00 €

D. Dossier mariage

Taux : 25,00 €

E. Dossier nationalité

Taux : 25,00 €

F. Carnet de mariage

Taux : 7,00 €

2. POPULATION

2.1 Cartes d'identités

G. Carte d'identité belge (EID)

Taux : 3,00 €

H. Carte d'identité électronique (KIDS) à l'enfant de moins de douze ans

Taux : 3,00 €

I. Carte A, B, C, D, E, E+, F, F+, H

Taux : 3,00 €

J. Demande de duplicata de code « PIN »

Taux : 3,00 €

2.2 Permis de conduire

K. Permis de conduire électronique

Taux : 5,00 €

L. Permis de conduire international

Taux : 7,75 €

M. Licences et Duplicata M3 – M18 – M 36

Taux : 4,75 €

2.3 Autres

N. Demande de domiciliation

Taux : 13,00 €

O. Délivrance de document administratif

(extrait d'acte de naissance, mariage, décès, divorce) gratuit

P. Délivrance de certificat, copie, extrait ...

Légalisation de signature : gratuit

Copie conforme : gratuit

Q. Délivrance de passeport - Pour tout nouveau passeport

Taux : 13,00 €

R. Demande d'adresse

Taux : gratuit

Article 4 :

La redevance n'est pas applicable à la délivrance de documents, qui, en vertu d'une Loi, d'un Arrêté Royal ou d'un règlement de l'Autorité est déjà soumise au paiement d'un droit au profit de la Ville.

Exemption faite pour les droits revenant d'office aux communes, lors de la délivrance de passeports et qui sont prévus par l'annexe III de la Loi du 04 juillet 1956.

Article 5 :

Les particuliers ainsi que les établissements privés devront supporter les frais d'expédition des documents administratifs qu'ils auront sollicités, même dans le cas où la délivrance de ces documents est gratuite.

Article 6 :

La redevance est payable au comptant.

Le défaut de paiement « de droit » ou de redevance entraînera le recouvrement par la voie civile.

Article 7 :

La présente délibération sera transmise simultanément au Collège provincial du Hainaut et au Gouvernement wallon, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

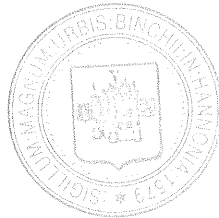
Le Secrétaire,
(s) G. SOMERS.

Le Président,
(s) L. DEVIN.

Pour extrait certifié conforme,
Délivré à Binche, le 02 avril 2013

Le Secrétaire communal ff,

Guillaume SOMERS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

Kévin VAN HOUTER